



ERIC BESSON
MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le mercredi 29 février 2012

Centrale à gaz en Bretagne : Eric BESSON annonce que le projet de Direct Energie et Siemens à Landivisiau a été retenu

Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, a annoncé, en présence de Jean-Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional de Bretagne, que le Gouvernement a sélectionné le projet porté par le consortium Direct Energie-Siemens pour l'implantation d'une centrale à cycle combiné gaz en Bretagne. L'équipement verra le jour sur la commune de Landivisiau. Un accord d'application du « pacte électrique breton » a été signé à cette occasion, associant l'État, la Région, RTE, l'ADEME et l'ANAH.

Cette décision du Gouvernement a été prise sur la base d'un appel d'offres lancé le 27 juin 2011 et des 3 offres qui ont été reçues le 28 décembre.

Le choix du Gouvernement s'appuie sur l'analyse des candidatures effectuée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et sur l'avis émis par le Préfet de région à partir des notes produites par chaque candidat évaluant l'impact de leur projet sur l'environnement et les activités existantes.

Le projet de Direct Energie et Siemens s'est clairement dégagé puisqu'il l'emporte sur les trois critères prévus par le cahier des charges : c'est celui dont l'impact environnemental sera le mieux maîtrisé, dont les délais de construction seront les plus courts, et dont le coût pour la collectivité sera le moins élevé.

Ce projet de 422 mégawatts est un atout pour la France et pour la Bretagne, puisqu'il va permettre de sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne, qui est l'une des premières zones de fragilité du système électrique français. En dotant la péninsule bretonne d'une centrale d'appoint à l'ouest du territoire, le projet va permettre de soulager le réseau lors des pics de consommation, à compter de l'hiver 2016-2017, selon le calendrier sur lequel le consortium s'est engagé.

Le projet représente aussi un atout économique important pour la Bretagne et pour la commune de Landivisiau. Cet investissement de 400 millions d'euros va générer entre 400 et 800 emplois pendant la construction, en stimulant les activités locales, notamment en termes de sous-traitance. Pendant la phase d'exploitation, le fonctionnement de la centrale va générer 40 à 50 emplois directs et mobiliser plusieurs millions d'euros de travaux d'entretien et de rénovation chaque année.



L'installation sera conçue avec les meilleures techniques disponibles et le rendement de la centrale sera l'un des plus élevés du marché. Pour l'ensemble des rejets, le consortium s'est engagé à respecter des niveaux plus faibles que ceux imposés par la réglementation.

La construction de cette centrale à gaz s'inscrit dans le cadre du **Pacte électrique breton**, cosigné en décembre 2010 par l'Etat, la Région, RTE, l'ADEME et l'ANAH. Elle est au cœur de l'un des trois piliers de ce pacte : la sécurité d'approvisionnement. **Ce pilier est complémentaire et indissociable des autres piliers du Pacte électrique que sont la maîtrise de l'énergie et le déploiement massif des énergies renouvelables.**

Ainsi, la Bretagne a été, fin 2011, la première région de France en nombre de dossiers financés (près de 900) pour améliorer la performance énergétique de logements dans le cadre du programme « Habiter Mieux » piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Parallèlement, avec près de 1 110 mégawatts installés dès la fin de l'année 2011, l'objectif intermédiaire de 1320 mégawatts d'énergie renouvelable électrique installée en 2012 sera vraisemblablement atteint. De nouvelles perspectives sont ouvertes : déploiement du dispositif Vir'volt pour les économies d'énergie et déploiement de l'éolien offshore avec la prochaine désignation d'un porteur de projet pour la baie de Saint-Brieuc parmi les 3 consortiums candidats.

Eric BESSON s'est félicité à cette occasion de la forte implication de tous les acteurs pour le succès du Pacte électrique : services publics, élus et collectivités territoriales avec une implication toute particulière du Conseil régional de Bretagne, acteurs issus du monde économique et associatif.

« Nous tenons scrupuleusement nos engagements pris avec les Bretons pour sécuriser l'approvisionnement électrique de la Bretagne. L'annonce aujourd'hui de la sélection de Direct Energie et Siemens pour la construction d'un cycle à combiné à gaz est une garantie de la bonne mise en œuvre de l'un des trois piliers du Pacte électrique breton », a déclaré Eric BESSON.

Contacts presse :

Cabinet d'Eric BESSON - Pierre-Antoine LACHAL / Clotilde LARROSE : 01 53 18 45 13
Préfecture de Bretagne - Véronique LAURENT-ALBESA : 02 99 02 11 80